

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE375

présenté par
M. Berville, rapporteur

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Après la troisième phrase de l'alinéa 21, insérer la phrase suivante :

L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale s'adresse à tous les jeunes, aux éducateurs mais aussi aux adultes autour d'un triptyque « informer, comprendre, agir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) vise à favoriser une meilleure prise de conscience des problèmes et des enjeux du développement en vue de parvenir à un développement durable pour toute la population mondiale. Elle tend à encourager l'appropriation de ces problématiques par les citoyens français, en particulier les jeunes, et à susciter leur engagement.